

Concours-photo « PARTAGEZ DU BONHEUR EN PHOTO »

Article 1- Organisation

La société Blancheporte Civad S.A.S., 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing, organise en France, du 02 au 31 août 2017 un concours-photo gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Partagez du bonheur en photo » dont le règlement est déposé chez Maître Sébastien GOBERT, Huissier de Justice à Roubaix, associé de la SCP N.E. SZYPULA – S. GOBERT, dépositaire du règlement complet de ce concours.

Article 2- Participation

Cette opération est ouverte à toutes les personnes ayant reçu l'information, sur notre site ou sur Facebook à l'exception des membres du personnel Blancheporte ainsi que leurs familles.

Article 3- Modalités de participation

Les participations sont ouvertes du 02 au 31 août 2017 inclus.

Les participants sont invités à poster une photo d'eux faisant un cœur avec les mains (la personne doit être seule sur la photo).

Toute participation inappropriée, incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Concours sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Aucune information ne sera donnée oralement. Les gagnants seront avertis par courriel. À ce titre, l'adresse mail est obligatoire.

Article 4 - Détermination des gagnants et autorisations

A la clôture du concours, le jury composé de 3 membres du personnel de Blancheporte, délibèrera et désignera les 5 photos gagnantes parmi celles ayant reçu le plus de like par les internautes. Le jury tiendra compte des critères suivants : esthétique, qualité de la photo et originalité.

Les 5 gagnants autorisent, à titre gracieux, Blancheporte à publier leur nom, ville, code postal.

Article 5 - Dotation

- 5 bons d'achat de 80 euros chacun valables sur tous nos catalogues en cours de validité

Article 6- Responsabilité

La participation au concours-photo "Partagez du bonheur en photo » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Blancheporte décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à

l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique. Blancheporte ne pourrait être tenue pour responsable si, au cas où les circonstances les y obligeaient, ce jeu concours devait être modifié ou reporté.

Article 7- Remboursement des frais de jeu

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Si l'internaute ne se trouve pas dans la situation exposée ci-dessus, les frais de participation (sur la base forfaitaire de 3 minutes de connexion) seront remboursés sur demande écrite, accompagnée d'un justificatif à Blancheporte - Service Clientèle - 59971 Tourcoing cedex (timbre de demande de remboursement remboursé sur demande au tarif lent en vigueur).

Article 8 : Force majeure

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Concours, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Article 9 - Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à Blancheporte pour la prise en compte et la validation de la participation. Les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données les concernant et d'opposition à leur traitement en écrivant à Blancheporte, Service Clientèle - 59971 Tourcoing Cedex, avec nom, prénom, adresse, numéro de client éventuel et une copie de la pièce d'identité.

Article 10 - Loi applicable et Règlement

Le présent Concours est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de Blancheporte pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du concours.